

 <p>COUR D'APPEL DE PARIS</p>	<p>Discours de Madame la procureure générale près la cour d'appel de Paris</p> <p>Audience solennelle du 5 novembre 2019 de présentation de monsieur Jean-Michel HAYAT, premier président</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Président du Sénat,

Madame la garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Monsieur le vice-Président du Conseil d'Etat,

Monsieur le défenseur des droits,

Madame la Présidente de la Commission des Lois,

Mesdames et messieurs les députés,

Mesdames et messieurs les sénateurs,

Mesdames et messieurs les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Madame la première présidente de la Cour de cassation et monsieur le procureur général près ladite Cour,

Monsieur le premier président de la Cour des comptes et madame la procureure générale près ladite Cour,

Monsieur le Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris,

Monsieur le préfet de police,

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,

Monsieur le président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique,

Madame la Présidente de l'Autorité de la Concurrence,

Madame la Secrétaire Générale et Mesdames et Messieurs les directeurs d'administration centrale,

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris,

Madame le Bâtonnier de l'Ordre des avocats,

Messieurs les directeurs de la Police judiciaire,

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, militaires diplomatiques et religieuses

Madame la garde des Sceaux, la cour d'appel de Paris est très honorée de votre présence à cette audience solennelle au cours de laquelle va être présenté Monsieur Jean-Michel Hayat, installé formellement le 21 octobre 2019, comme premier président de la cour d'appel de Paris.

Votre présence à cette audience, madame la ministre, illustre votre intérêt pour notre juridiction et ses activités. Elle honore toute la communauté judiciaire et nous encourage dans notre action.

Monsieur le président Badinter, je salue très chaleureusement votre présence qui témoigne de votre fidèle et nécessaire soutien à la Justice de notre pays.

Mesdames et messieurs les hautes personnalités, nul doute que votre présence aujourd'hui constitue un fort encouragement, pour les magistrats et fonctionnaires qui animent cette juridiction, à renforcer toujours davantage les partenariats et les relations qui nous unissent au quotidien.

Mais je vois bien plus en la présence de chacun d'entre vous.

Elle marque à mon sens combien l'œuvre de justice que nous poursuivons est porteuse d'une charge symbolique forte, et combien l'état de droit constitue le socle inébranlable de notre société dont elle constitue l'un des marqueurs fondamentaux.

Et il est vrai que nos concitoyens attendent toujours plus de notre institution, car ils savent aussi qu'elle constitue l'un des piliers essentiels de notre démocratie.

Il m'apparaît que ces principes essentiels, que ces valeurs intangibles, doivent être rappelées avec force au moment où, malheureusement, les sombres échos de la barbarie ont à nouveau retenti, à quelques dizaines de mètres de notre palais de justice.

À titre liminaire, je tiens ainsi, en mon nom personnel et au nom des magistrats du parquet général de Paris, à assurer, l'ensemble des personnels de la préfecture de police de Paris, du soutien de la communauté judiciaire parisienne dans l'épreuve douloureuse qu'ils traversent actuellement.

Notre compassion va bien évidemment vers les victimes de l'attaque d'une très grande violence perpétrée le 3 octobre dernier, vers les familles endeuillées et aussi, vers tous les fonctionnaires de la préfecture de police qui sont aujourd'hui meurtris alors qu'ils font preuve d'un engagement et d'un dévouement constant au service de la République.

Sachez que l'autorité judiciaire sera, pour ce qui la concerne, totalement investie et déterminée dans l'exercice de sa mission : celle de la recherche de la vérité et de l'identification des facteurs qui ont conduit au drame.

L'installation d'un premier président est toujours un événement majeur pour la communauté judiciaire qu'il va désormais représenter et animer.

L'installation du premier président de la cour d'appel de Paris, première cour de France revêt une dimension exceptionnelle en raison des responsabilités considérables qui lui incombent, qu'il s'agisse de la direction de la cour d'appel, juridiction en elle-même hors norme avec ses 250 magistrats du siège et 354 fonctionnaires, ou qu'il s'agisse de l'étendue de son ressort.

La cour d'appel de Paris compte en effet dans son ressort 9 TGI et 27 tribunaux d'instance qui deviendront au 1er janvier 2020, nos 9 tribunaux judiciaires et 19 tribunaux de proximité ainsi que 11 conseils de prud'hommes et 8 tribunaux de commerce, dans lesquels le premier président doit assurer la bonne administration de la justice.

Ce sont 5 700 magistrats, fonctionnaires et contractuels qui œuvrent dans ces juridictions, soit près de 20% des effectifs nationaux et dont la gestion revient aux chefs de cour.

C'est cette charge considérable que Madame Chantal ARENS, a assurée pendant 5 ans avant d'être nommée première présidente de la Cour de cassation.

Madame la première présidente, j'ai partagé avec vous pendant plus de quatre ans, les lourdes et exigeantes fonctions de chef de la cour d'appel de Paris.

Nous avons tous souhaité il y a quelques semaines vous rendre un chaleureux hommage.

Qu'il me soit permis à cet instant solennel et au nom de la communauté judiciaire de la cour d'appel de Paris, de vous exprimer de nouveau nos sentiments mêlés d'admiration, de reconnaissance et de fierté.

Nous avons œuvré ensemble à l'instauration d'une dyarchie harmonieuse et emprunte d'une profonde estime.

La confiance qui a présidé nos relations, la qualité de nos échanges, celle que nous avons su instaurer entre nos cabinets respectifs ainsi que celle entre les magistrats du siège, du parquet général et les fonctionnaires du greffe ont permis des réalisations collectives importantes et solidement ancrées pour l'avenir, au bénéfice de notre communauté de travail.

Je veux en citer quelques-unes :

- La mise en place d'un projet de juridiction et initiation de nombreux groupes de travail favorisant l'implication de tous ;
- La création d'une 3ème chambre spécialisée en matière de terrorisme et criminalité organisée au pôle 8, eu égard à l'augmentation massive de ces contentieux ;
- La création d'une 3ème chambre à part entière au pôle 5 pour accélérer le jugement des affaires économiques et financières ;
- La création de la chambre commerciale internationale assurant le rayonnement de la place de Paris et de notre procédure en Europe et dans le monde. Cette formation a déjà rendu une vingtaine de décisions et le parquet général a été amené à conclure dans 6 de ces procédures. Ces décisions sont traduites en langue anglaise et disponibles sur le site internet de la cour d'appel de Paris ;
- L'accompagnement du déménagement du tribunal de Paris et le pilotage des premiers travaux de restructurations du Palais de la Cité pour améliorer les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires ;
- La création d'une cellule destinée à prévenir les risques psychosociaux pour les magistrats et fonctionnaires du ressort de la cour d'appel.

Pour toutes ces réalisations qui ont permis d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter la capacité de juger, je vous suis, Madame la première présidente, reconnaissante et vous remercie très sincèrement.

Monsieur le premier président,

Cher Jean-Michel Hayat,

Qu'il me soit permis d'indiquer ici, avant tout autre considération, que j'ai le plaisir de requérir aujourd'hui l'installation d'un camarade de promotion dont j'ai pu, dès notre formation commune à l'École nationale de la magistrature en 1979, découvrir l'intelligence fine, la justesse des analyses, l'esprit de conciliation et l'enthousiasme du métier.

Vous avez occupé tout au long de votre carrière de nombreuses fonctions en tant que magistrat du siège, juge d'instruction à Troyes et à Nanterre, président de chambre correctionnelle, conseiller à la cour d'appel de Versailles, président de la cour d'assises, qui vous ont légitimement conduit à exercer avec succès des postes de chef de juridictions, d'abord à Nice, puis en région parisienne à Nanterre et enfin au tribunal de Paris dont le déménagement réussi fut un événement historique pour toute notre institution.

Votre arrivée à la cour d'appel de Paris n'est que la reconnaissance de votre mérite et de votre engagement au service de l'institution judiciaire.

L'exercice des fonctions pénales qui a été le vôtre sera un atout précieux pour appréhender la gestion des contentieux répressifs multiples qui incombent à la cour d'appel de Paris.

Au cours de ces dernières années, nous avons eu l'occasion de travailler ensemble sur de nombreux dossiers intéressant le TGI et la cour, notamment en matière d'administration judiciaire. Vous ne découvrirez donc pas ces problématiques lors de votre prise de fonctions.

Sachez que vous pourrez compter sur moi, ainsi que sur les magistrats qui composent mon parquet général, pour la conduite harmonieuse de cette cour, chacun à notre place, selon nos responsabilités, dans le cadre de relations empreintes de loyauté et toujours animées d'un esprit constructif. Je sais que notre seul objectif commun sera de répondre toujours mieux à l'attente de justice exprimée par nos concitoyens.

A cet égard, je voudrais présenter trois défis que nous aurons à relever ensemble et au sujet desquels il nous faudra avancer de manière aussi éclairée et déterminée que nous l'avons fait avec votre prédécesseur.

LE PREMIER DEFI : Administrer et gérer une cour d'appel hors norme

Nous aurons bien besoin de cette détermination commune, tant les défis qui nous attendent sont nombreux et lourds. Ils tiennent tout d'abord au poids naturel de cette juridiction et de celui du ressort de la cour d'appel de Paris qui représentent une part importante des activités de l'ensemble des services judiciaires.

La cour d'appel de Paris constitue à elle seule sa propre unité budgétaire régionale, gérée avec l'appui d'un service administratif régional et d'une directrice déléguée à l'administration régionale dont j'ai plaisir à souligner ici, la compétence, le professionnalisme et la disponibilité au service des juridictions du ressort.

Cette unité budgétaire régionale est au demeurant de loin la plus importante de toutes les cours d'appel, avec cette année un budget de fonctionnement en crédits de paiement de 50 millions d'euros, soit près d'un cinquième des crédits au plan national.

Cette présentation de la cour illustre les multiples responsabilités qui seront désormais partagées entre nous, monsieur le premier président, sur le terrain de la gestion des ressources humaines et budgétaires.

Pour autant, je vous sais parfaitement prêt à relever ces défis et connais votre goût pour le dialogue social et les relations humaines. Vous pourrez compter, comme je le mesure au quotidien, sur des équipes de fonctionnaires de très grande qualité, tant au sein du service administratif régional que dans les greffes des juridictions du ressort, y compris au sein de notre cour d'appel.

Chaque année la cour tient plus de 1 600 audiences correctionnelles et la cour d'assises de Paris s'apprête à siéger dès 2020, en continu, avec 5 sessions dont la cour d'assises spécialement composée pour le terrorisme et les crimes de trafic de stupéfiants.

Il nous faudra particulièrement surveiller l'écoulement des flux contentieux dont certains s'avèrent préoccupants, ce qui devra nous conduire naturellement à dégager des priorités.

D'une part, la loi du 23 mars 2019 dite « Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice » nous oblige à réfléchir ensemble pour adapter et faire évoluer l'organisation juridictionnelle de la cour.

En effet, l'encadrement des délais d'audience limités désormais à 4 mois pour les appelants détenus en matière correctionnelle et à 6 mois en matière criminelle, a des conséquences importantes sur notre audience, de même que la possibilité d'évoquer devant la cour d'appel en conseil unique certains dossiers.

J'observe d'ailleurs que cette dernière réforme destinée à accélérer le cours de la justice en réduisant le nombre de juges d'appel ne modifie pas la charge du Ministère public ni celle du greffe.

D'autre part, le Grenelle de la lutte contre les violences au sein du couple, a rappelé à tous la nécessité, à tous les stades de la procédure, de prioriser ce contentieux.

Nous devons ensemble trouver les solutions pour améliorer encore davantage le délai aujourd'hui peu satisfaisant d'audience de ces affaires dans notre cour.

Sachez déjà que le parquet général est fortement engagé auprès du siège dans une politique de coaudience et que je demeure ouverte à toute solution innovante susceptible d'améliorer le traitement de nos contentieux et d'en réduire son délai.

LE DEUXIEME DEFI : S'adapter à des contentieux spécialisés et assurer la gestion de nombreux grands procès

La tâche est d'autant plus importante qu'elle implique évidemment des échanges constants avec les nombreux tribunaux du ressort, au nombre desquels figurent les plus grandes juridictions de France. Votre expérience, et votre parfaite connaissance de ce type de juridictions où vous avez exercé seront de précieux atouts.

Au-delà des tâches précitées, les juridictions parisiennes doivent également faire face à des contentieux spécifiques

- nationaux : terrorisme, crime contre l'humanité, JIRS nationale pour les affaires de criminalité organisée et de délinquance financière d'une très grande complexité ;
- ou inter-régionaux : accidents collectifs, santé publique, affaires militaires ;
- et sans oublier les contentieux spécialisés des recours des sanctions des autorités administratives indépendantes qui sont jugés devant la chambre de la régulation économique.

Le poids de ces contentieux s'accroît continuellement et l'exigence de célérité de traitement demeure notre préoccupation.

- En matière de criminalité organisée, en effet l'année 2019 a enregistré une hausse des affaires jugées par les 3 chambres du pôle 8, de 38% au 30 septembre 2019 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation se vérifie aussi en matière économique et financière : 12 affaires particulièrement lourdes ont été jugées en 2019, contre 4 en 2018. Enfin, s'agissant des affaires initiées par le parquet national financier, 6 dossiers ont été jugés en 2019 et 10 dossiers sont prévus en 2020.
- Le traitement des affaires criminelles de terrorisme, qui engendre une augmentation d'activité sans précédent pour la cour d'assises spécialement composée qui est chargée de juger environ 80 dossiers. Certains sont audiencés, à titre prévisionnel, sur plusieurs semaines voire plusieurs mois comme les affaires des attentats du Bataclan, de Nice, de Villejuif, du Thalys, de Saint Etienne du Rouvray ou de Magnanville. Dans le même temps, le nombre de dossiers de terrorisme devant les chambres correctionnelles reste soutenu et le contentieux de droit commun de la cour d'assises de Paris reste également prégnant.

Ces contentieux, au-delà de leur technicité, emportent leur lot de « grands procès » qui impliquent une organisation extrêmement lourde. Vous avez bien connu ces problématiques au tribunal de grande instance de Paris, aussi bien sur l'île de la Cité qu'aux Batignolles, et je pense notamment à l'organisation du procès du Médiateur.

Votre arrivée sera l'occasion de réfléchir et de parfaire notre organisation interne. En effet, l'activité sans commune mesure que nous connaissons ces prochaines années aura nécessairement des incidences sur le bon fonctionnement de la cour d'appel et sur les ressources humaines relevant tant de la première présidence et du parquet général que de la présidence et des parquets près le TGI de Paris.

Ces compétences hors normes, souvent de portée nationale, mettent à notre charge une exigence d'excellence particulière en termes de qualité et de célérité.

Sans nous exonérer de notre responsabilité d'assurer une gestion optimale à notre niveau, elles nous imposent également de nous tourner chaque fois que nécessaire vers notre ministère pour que les moyens correspondants à toute nouvelle mission puissent être dégagés, et pour assurer l'équilibre nécessaire entre les effectifs du siège, du greffe et du parquet général, lequel connaît aujourd'hui une situation défavorable.

LE TROISIEME DEFI : Poursuivre la restructuration de la cour d'appel

Au-delà de ces missions quotidiennes de gestion des flux juridictionnels et d'administration du ressort, il nous faudra poursuivre la mise en œuvre de multiples actions tendant à la modernisation de notre cour d'appel.

Il faut le dire et le répéter : si la cour d'appel de Paris, installée dans ce magnifique palais, incarne la permanence du lieu de justice depuis le 14ème siècle, elle n'en est pas moins en mouvement !

Le palais de justice de Paris, qui accueille notre cour, est l'incarnation au cœur de Paris de la permanence de la Justice, phare indispensable à notre République.

Avec plus de 15 000 affaires pénales nouvelles en 2018, un chiffre en augmentation de près de 10 % par rapport à 2017, la cour d'appel de Paris connaît un accroissement significatif de son activité dans chacun des pôles : cour d'assises, chambre de l'instruction, chambres correctionnelles et application des peines.

Le déménagement du tribunal de grande instance de Paris a été l'occasion de permettre à la cour d'appel de répondre à l'augmentation de ces contentieux, en créant notamment de nouvelles salles d'audience.

Les importants travaux de restructuration de notre Palais, conduits sous l'égide de l'APIJ, avec l'efficace soutien du service de la questure de la cour d'appel, doivent permettre d'assurer aux magistrats et fonctionnaires des conditions de travail adaptées, et ce dans l'intérêt de la justice et du justiciable.

Par ailleurs, l'audiencement de dossiers de très grande ampleur en matière de terrorisme est d'ores et déjà prévu pour 2020 et 2021 et nécessitera une organisation d'envergure inégalée, supposant une anticipation et des moyens considérables en termes de locaux, de retransmission et de mobilisation de magistrats et de fonctionnaires pendant plusieurs années.

S'agissant du procès des attentats du 13 novembre 2015, une salle d'audience spécifique sera édifiée à compter du début de l'année 2020 dans la salle des pas perdus compte-tenu du nombre exceptionnel de parties civiles et de leurs avocats.

Monsieur le premier président, vous qui avez peut-être le sentiment d'avoir quitté le Palais de la modernité, en quittant le tribunal de Paris, vous pourrez constater que le palais de justice historique de l'île de la Cité est en pleine restructuration et s'apprête à relever d'importants défis, comme il a toujours su le faire.

Monsieur le premier président, ces défis sont nos défis, et je suis persuadée que nous saurons les relever ensemble !

Je vous renouvelle donc chaleureusement, tous mes souhaits de plein succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions au service de cette cour d'appel, atypique, exceptionnelle, extrêmement exigeante mais aussi tellement attachante.

Monsieur le Premier Président, j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la cour :

- Demander à Madame la directrice de greffe de donner lecture du décret de nomination de M. Jean-Michel HAYAT,
- Recevoir celui-ci dans ses nouvelles fonctions de premier président près la cour d'appel de Paris,
- Me donner acte de mes réquisitions et dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.